

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Landwirtschaft
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Wallis
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Künzler, Johanna
Mach, André
Salathe, Laura
Terribilini, Serge
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Künzler, Johanna; Mach, André; Salathe, Laura; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Wallis, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1
Jagd	2
Agrarprodukte	4
Tierische Produktion	5
Pflanzliche Produktion	5
Lebensmittel	6
Tierhaltung, -versuche und -schutz	7

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
WTO	Welthandelsorganisation
BAFU	Bundesamt für Umwelt
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
BFS	Bundesamt für Statistik
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
BLW	Bundesamt für Landwirtschaft
GGA	Geschützte geografische Angabe
AOP	Appellation d'Origine Protégée (Geschützte Ursprungsbezeichnung)
Agroscope	Kompetenzzentrum des Bundes für landwirtschaftliche Forschung
VKMB	Kleinbauern-Vereinigung
SBV	Schweizerischer Bauernverband
COFICHEV	Schweizer Rat und Observatorium der Pferdebranche

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
OMC	Organisation mondiale du commerce
OFEV	Office fédéral de l'environnement
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
OFS	Office fédéral de la statistique
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
IGP	Indication géographique protégée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
Agroscope	Centre de compétence de la Confédération suisse pour la recherche agricole
VKMB	Association des petits-paysans
USP	Union Suisse des Paysans
COFICHEV	Conseil et observatoire suisse de la filière du cheval

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Landwirtschaft

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 31.07.1991
SERGE TERRIBILINI

Selon le recensement fédéral de l'agriculture effectué par l'OFS, la décennie 80 a apporté de **profonds changements structurels**. Ainsi, le nombre total d'exploitations agricoles a reculé de 13.5 pourcents (dont 10% entre 1985 et 1990) pour atteindre un peu moins de 110 000 en avril 1990 (contre le double en 1955) alors que, dans le même temps, celles de plus de 15 hectares augmentaient de 6.3 pourcents. De 1985 à 1990, 11 400 exploitations ont disparu et le personnel employé à titre principal a diminué de 12.3 pourcents. En revanche, la surface agricole et le cheptel bovin sont restés stables. Les cantons les plus touchés sont le Tessin et le Valais. ¹

Agrarpolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.04.1993
ANDRÉ MACH

La procédure de consultation sur les deux **ordonnances relatives à la loi sur l'agriculture** instituant des **paiements directs complémentaires et des contributions pour prestations écologiques** a donné lieu à de nombreuses critiques de la part des organisations paysannes, des partis politiques et des cantons. Ainsi, l'USP et l'UDC ont jugé insuffisant le montant destiné aux paiements directs; de son côté, le VKMB, tout comme les partis socialiste et écologiste, ont demandé que la somme versée pour les contributions écologiques soit plus élevée. Quant à lui, le PRD a estimé que les réglementations pour obtenir des contributions pour prestations écologiques étaient beaucoup trop compliquées. Pour les cantons de Vaud, de Genève et du Valais, les ordonnances prêteraient les grandes exploitations et les cultures spéciales, comme la vigne, les fruits et les légumes, très présentes en Suisse romande. Enfin, les cantons de la Suisse centrale (UR, AI, NW, OW) se sont inquiétés de la faible part prévue pour les régions de montagne. ²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 09.03.2018
KAREL ZIEHLI

Le Conseil fédéral souhaite restructurer Agroscope, comme il l'a fait savoir lors d'une conférence de presse organisée sous la pression des médias ayant eu vent de ses plans. Quelques 600 places de travail seraient ainsi touchées – soit la moitié des emplois –, une réduction des coûts de l'ordre de 20% étant planifiée principalement dans le domaine des charges opérationnelles. A cela s'ajoute la volonté de centraliser le gros des activités à Posieux dans le canton de Fribourg, alors qu'Agroscope s'étend actuellement sur douze sites répartis dans toute la Suisse. Le front d'opposition contre les plans du Conseil fédéral est large. Premiers touchés, les sites concernés par un éventuel transfert vers Posieux, tels que Tänikon dans le canton de Thurgovie, se dressent avec véhémence contre cette centralisation. Les élu.e.s de Thurgovie font remarquer que la Confédération vient d'investir dans ce pôle de recherche dans le cadre du projet «Swiss Future Farm» et font part de leur incompréhension, d'autant plus que des accords entre le canton et la Confédération ont été conclus en 2016 afin de maintenir les 100 places de travail à Tänikon; accords que la Confédération devrait donc rompre, comme l'explique le conseiller d'Etat thurgovien Walter Schönholzer (TG, plr). De plus, les élu.e.s de ce canton font remarquer que les conditions climatiques sont autres entre Fribourg et la Thurgovie, insistant de ce fait sur l'importance d'une recherche au niveau local. La conseillère aux Etats Brigitte Häberli-Koller (pdc, TG) s'est emparée de cette question en posant une série de questions au Conseil fédéral sur cette centralisation via une interpellation (18.3375). De plus, une interpellation d'urgence a été déposée par des député.e.s du parlement cantonal, texte demandant aux autorités cantonales de faire pression sur le Conseil fédéral afin de sauvegarder le centre de recherche. Porté par son parlement, Walter Schönholzer en appelle aux cantons voisins afin de s'opposer à cette restructuration, notamment à Zurich. La réaction y est, par ailleurs, semblable là-bas, 70 député.e.s de tous bords ayant signé un postulat d'urgence afin que le gouvernement zurichois fasse pression sur les autorités fédérales pour que les centres de recherche de Zürich-Reckenholz et Wädenswil soient maintenus. Cette fronde s'étend également en Romandie, qui accueille plusieurs pôles d'Agroscope, entre autres à Chagin, en Valais, mais également à Avenches avec le Haras national – le centre de recherche équin. Concernant ce dernier, le Conseil et observatoire suisse de la filière du cheval (COFICHEV) redoute un morcellement des

activités du Haras en cas de baisse du budget; l'institution ayant, par ailleurs déjà subi des restructurations ces dernières années.

Lors de la deuxième rencontre du comité de projet externe – regroupant toute une série d'acteurs concernés – quant au futur d'Agroscope, Johann Schneider-Ammann a eu l'occasion de rappeler les objectifs visés par cette restructuration: à savoir, renforcer la recherche agricole suisse en réduisant les coûts liés aux infrastructures et en focalisant les domaines de recherche. Les cantons ayant participé à la rencontre ont ainsi pu exprimer leurs craintes concernant la centralisation de la recherche.³

Jagd

KANTONALE POLITIK
DATUM: 26.08.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le loup du Val d'Hérens (VS) a été abattu en milieu d'année. Honni par la population locale pour son goût immodéré du mouton, objet de polémique cantonale entre partisans écologistes et chasseurs, l'animal était sous la loupe du directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et du Conseiller d'Etat Jean-René Fournier. Condition de son sursis: ne pas commettre de nouvelles attaques meurtrières sur plus de sept moutons en deux assauts. Pari perdu. Après avoir causé la mort de neuf ovidés en un week-end – portant la liste de ses victimes à près de 300 moutons et plusieurs chamois en une année –, l'Etat valaisan, avec le blanc seing de la Confédération, a autorisé son élimination. Après une traque de six mois, l'animal a été tué par un garde-chasse valaisan. Ce geste a soulevé l'indignation du WWF qui a accusé le gouvernement de mal gérer la présence d'un tel prédateur, pourtant protégé par la loi.⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.03.2001
FRANÇOIS BARRAS

Le lynx a été sous les feux de l'actualité au cours de l'année sous revue, principalement suite à l'attaque d'un promeneur allemand dans la région de Sion (VS). Les opposants au prédateur protégé se sont immédiatement écriés contre cette agression surprenante mais, au fil des jours, les témoignages et les expertises n'ont pas pu incriminer le lynx. Après un tumultueux parcours médiatique – et politique – qui a permis aux partisans et aux opposants de l'animal de discuter son «potentiel de dangerosité» pour l'homme, l'affaire n'a pas été élucidée. En revanche, plusieurs spécimens mâles et femelles ont été capturés en cours d'année afin de participer à la réintroduction du lynx en Suisse orientale, dans le cadre du projet «Concept lynx Suisse». En tout, huit à douze animaux devaient à terme être installés dans les cantons de Zurich et de Saint-Gall. Toujours au sujet de l'animal, Pro Natura a violemment critiqué le laxisme des autorités à l'encontre des braconniers – des «éliminateurs extrémistes» – du lynx. Depuis sa réintroduction, l'association a relevé 47 cas de lynx abattus. Jamais les auteurs de ces actes, s'ils ont été retrouvés, n'ont été punis. Pro Natura exhorte les sociétés de chasse à lutter contre ces dérives illégales.⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 31.12.2001
FRANÇOIS BARRAS

Le loup a continué sa migration naturelle sur les territoires du Tessin et des Grisons. Ces deux cantons ont annoncé vouloir tester la cohabitation entre le prédateur, les éleveurs et l'opinion publique. Pendant ce temps, le futur du loup a été longuement et profondément discuté au niveau politique, via le «**Projet Loup Suisse**» présenté en Valais, terre de tous les dangers pour l'animal mangeur de moutons. L'OFEFP a présenté un concept qui prend en compte l'information, la prévention, l'indemnisation des pertes éventuelles et la collaboration de la Confédération avec les cantons. Le projet a été soumis à de nombreuses oppositions et critiques, notamment de la part du canton des Grisons qui s'est élevé contre le quota de 50 bêtes abattues avant l'élimination du prédateur, lui préférant une limite de 25. En outre, le Conseil des Etats a accepté par 18 voix contre 9 une motion Maissen (pdc, GR) (Mo. 01.3567) demandant au Conseil fédéral d'abandonner la réintroduction du mammifère et, partant, de son «Projet Loup Suisse». En attendant, le gouvernement, via une modification de l'ordonnance sur la chasse, a rendu effective son autorisation accordée aux cantons d'abattre des prédateurs aux dégâts trop importants. Cette mesure, accordée par le Conseil fédéral en 2000 pour une durée de trois ans à titre d'essai, est la contre-partie de la réintroduction du lynx en Suisse orientale. Un chasseur grison a mis cette autorisation en pratique en abattant «le loup du val Bregalia», accusé de 59 victimes.⁶

Im November 2014 beriet der Grosse Rat des Kantons Wallis über die Einreichung einer Standesinitiative mit dem Titel „Wolf. Fertig lustig!“, welche von drei Grossräten der CVP, FDP und SVP lanciert worden war. Der Entschluss, die Standesinitiative einzureichen, wurde nach sehr kurzer Beratung im Grossen Rat mit 89 zu 19 Stimmen gefällt und erzeugte kaum mediales Echo.

Auf nationaler Ebene wurde die **Standesinitiative zur Aufhebung des Wolfsschutzes im Ständerat** zusammen mit der Motion Imoberdorf (14.3570) behandelt, da die Forderungen der Vorstösse in eine sehr ähnliche Richtung zielten. Die Motion des Walliser Ständerates Imoberdorf forderte den Bundesrat auf, das Bundesgesetz über die Jagd und den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel (Jagdgesetz) so anzupassen, dass es erlaubt wird, den Wolf ganzjährig zu jagen. Der ursprüngliche Motionär war zum Zeitpunkt der Debatte nicht mehr im Parlament vertreten, da er bei den Wahlen 2015 nicht wieder angetreten war. Das Anliegen wurde aber von seinem Nachfolger, Beat Rieder (cvp, VS), übernommen.

Der Inhalt der Walliser Standesinitiative umfasste ebenso einen Absatz, mittels dem der Wolf als jagdbare Art eingestuft werden sollte. Der Begriff „ganzjährig“ war aber nicht Teil der Formulierung des Initiativtextes. Dafür beinhaltete die Initiative einen Abschnitt, welcher den Bundesrat beauftragen sollte, die Berner Konvention, ein internationales Übereinkommen über den Schutz von wildlebenden Pflanzen und Tieren, zu kündigen. Ein möglicher Wiederbeitritt mit gelockertem Wolfsschutz solle aber möglich bleiben und wäre das Ziel von Verhandlungen mit den Abkommenspartnern. Die Forderung, Verhandlungen um die Berner Konvention aufzunehmen und zu ersuchen, dass für die Schweiz der Wolfsschutz nicht mehr bindend wäre, war schon einmal Teil einer Motion (10.3264). Auch nach diesem Anliegen, müsste die Berner Konvention gekündigt werden, so fern der Änderung nicht stattgegeben würde. Die Motion wurde 2010 von beiden Kammern angenommen, woraufhin der Bundesrat eine Anpassung der Berner Konvention beantragte. Dieser Wunsch von Seiten der Schweiz wurde damals aber abgelehnt. Die Berner Konvention wurde aber, trotz gegenteiliger Forderung der angenommenen Motion, nicht gekündigt. In der Debatte um die aktuellen Vorstösse beantragte die UREK-SR ihrem Rat, die Motion Imoberdorf anzunehmen, dafür aber der Standesinitiative keine Folge zu geben, um Doppelspurigkeiten zu vermeiden. UVEK-Vorsteherin Leuthard machte darauf aufmerksam, dass der Bundesrat mit der Annahme der Motion Engler (cvp, GR) bereits beauftragt worden sei, eine Anpassung des Jagdgesetzes vorzunehmen, welche zum Zeitpunkt der Debatte gerade für die Vernehmlassung ausgearbeitet wurde. Bei einer Annahme der Motion Imoberdorf oder der Standesinitiative würde dieser Prozess gestoppt und das Ergebnis aus dem Nationalrat abgewartet werden, um Leerläufe zu vermeiden.

Nach ausführlicher und emotionaler Diskussion entschied der Ständerat die Motion mit 26 zu 17 Stimmen ohne Enthaltungen abzulehnen und der Standesinitiative keine Folge zu geben.⁷

Die mit dem Titel "Wolf. Fertig lustig!" benannte **Standesinitiative zur Aufhebung des Wolfsschutzes** aus dem Kanton Wallis **beschäftigte auch den Nationalrat** und dessen UREK. Diese empfahl mit 11 zu 10 Stimmen bei 2 Enthaltungen der Standesinitiative Folge zu geben. Sie gab zu bedenken, dass die Berner Konvention in der Schweiz zu einem Zeitpunkt ratifiziert worden war, in der es in der Schweiz keine Wölfe gab. Da sich dies aber seit 1980 geändert hat und heute um die 40 Wölfe in der Schweiz leben, habe sich die Situation in eine Richtung entwickelt, welche eine rechtliche Anpassung fordere. Die steigende Wolfszahl führe dazu, dass immer mehr Tiere gerissen würden und sich Konflikte mit den Jägern, der Berglandwirtschaft, der Bevölkerung und dem Tourismus verschärften. Obwohl teilweise grosse Anstrengungen unternommen würden Herdenschutzmassnahmen mit Schutzhunden oder hohen elektrischen Zäunen umzusetzen, komme es immer wieder zu Zwischenfällen, bei welchen Nutztiere zu Schaden kommen. Dass sich die Wölfe immer wieder auch in die Nähe von Dörfern wagen, sei für die betroffene Bevölkerung nicht mehr tragbar. Aus diesem Grund sei es wichtig, die gesetzliche Grundlage zu schaffen, um Wölfe ohne weitere Hürden jagen zu dürfen, so die Argumentation der Kommissionsmehrheit und der befürwortenden Ratsmitglieder.

Die Minderheit der Kommission, welche die Standesinitiative verwerfen wollte, kritisierte, dass es so zu einer erneuten Ausrottung der Wölfe in der Schweiz kommen könnte. Weiter erläuterte sie, dass die Zahl der gerissenen Schafe und Ziegen im Verhältnis zu den anderweitig verunfallten Tieren sehr klein sei. So würden in der Schweiz jährlich 200 bis 300 Nutztiere von Wölfen gerissen, während 4000 bis 5000 Schafe und Ziegen pro Jahr unabhängig vom Wolf verunfallten. Auf formaler Ebene

make es zudem keinen Sinn, einen weiteren Vorstoss zum Wolfsschutz anzunehmen, während sich die Umsetzung einer zuvor von beiden Kammern angenommenen Motion (14.3151) im Vernehmlassungsprozess befinde.

Bei der Abstimmung stimmte die Mehrheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, der FDP-Fraktion und der CVP-Fraktion für Folge geben der Standesinitiative und überstimmte damit die geschlossenen Fraktionen der Grünen, der Sozialdemokraten, der Grünliberalen und der Bürgerlich-Demokratischen Partei mit 101 zu 83 Stimmen (2 Enthaltungen). Damit ging das Geschäft zurück an den Ständerat, welcher sich als Erstrat gegen die Vorlage ausgesprochen hatte.⁸

STANDESINITIATIVE
DATUM: 27.09.2017
LAURA SALATHE

Wieder zurück im Ständerat debattierten die Ratsmitglieder ein erneutes Mal über die **Standesinitiative zur Aufhebung des Wolfsschutzes**. Die Mehrheit der Kommission hielt am Entscheid des Ständerats fest, der Initiative keine Folge zu geben.

Der Bundesrat hatte zwischenzeitlich bekannt gegeben, dass 2018 ein erneuter Antrag an die Berner Konvention gestellt werden wird, welcher fordert, dass der Schutzstatus des Wolfes von „streng geschützt“ auf „geschützt“ zurückgestuft werden soll. So wäre es möglich, den Wolf zu jagen, um den Bestand zu regulieren, ohne aus der Berner Konvention austreten zu müssen.

Die Mehrheit der Kommission unterstützte diesen Weg. Kommissionssprecher Luginbühl (bdp, BE) forderte den Bundesrat zusätzlich auf, in der Ausgestaltung der Gesetzesrevision des Jagdgesetzes den vorhandenen Spielraum beim Schutzstatus des Wolfes maximal auszunutzen. Die Minderheit der Kommission, welche forderte der Standesinitiative Folge zu geben, kritisierte erneut, dass der Bundesrat trotz gegenteiligem Auftrag nicht bereits aus der Berner Konvention ausgetreten war.

Bei der Abstimmung folgten 23 Ständeratsmitglieder ihrer Kommissionsmehrheit und stimmten gegen Folge geben der Standesinitiative. Zehn Mitglieder stimmten für die Kommissionsminderheit und damit für Folge geben und 7 Mitglieder enthielten sich. Mit der erneuten Ablehnung im Ständerat wurde das Geschäft ad acta gelegt.⁹

Agrarprodukte

MOTION
DATUM: 21.03.2019
KAREL ZIEHLI

La sénatrice Géraldine Savary (ps, VD) souhaite **renforcer la lutte contre la fraude dans le domaine des produits agricoles bénéficiant de désignations protégées**. Celle qui est également présidente de l'Association suisse des AOP-IGP estime que les cas de fraude sont trop élevés et que les chimistes cantonaux – chargés d'effectuer les contrôles en question – sont débordés. La mise en place d'agents de vigilance permettrait ainsi, selon la motionnaire, d'établir une confiance durable entre producteurs et productrices, d'un côté, et consommateurs et consommatrices de l'autre côté. Beat Rieder (pdc, VS) dit soutenir cette motion, car, en tant que président des producteurs et productrices valaisannes de viande séchée, il a déjà été confronté à de nombreuses reprises à cette problématique. Il rappelle qu'un rapport du Conseil fédéral délivré en 2016 montrait que 20% des 1'500 produits contrôlés étaient frauduleux, ce qu'il estime être beaucoup trop élevé. Peter Hegglin (pdc, ZG), président, lui, de l'organisation de branche du fromage Sbrinz, fait part de son scepticisme, redoutant le doublement des contrôles et donc une perte d'efficacité. Tout en admettant que des fraudes ont lieu pour d'autres produits, il constate que le fromage qu'il représente n'est que peu touché par ce problème. Finalement, le Conseil fédéral, représenté par Alain Berset, estime que des mesures sont à prendre pour résoudre ce problème, mais dans le cadre de la législation actuellement en vigueur. En effet, le conseiller fédéral Berset précise que la transmission d'informations n'est, pour l'heure, pas optimale entre chimistes cantonaux et organes de certification privés. Une amélioration de cet aspect permettrait d'éviter de faire appel à des agents de vigilance privés, non souhaité par le Conseil fédéral.

Les élu.e.s de la chambre haute décident de soutenir la motion Savary par 20 voix contre 12 et 3 abstentions.¹⁰

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 11.12.1990
SERGE TERRIBILINI

Tierische Produktion

Le Conseil fédéral avait abrogé, au 1er décembre, l'ordonnance concernant les **contributions fédérales aux frais d'acquisition de lait de secours** qui affectait annuellement 3.2 millions de CHF à cet effet. Cette somme était normalement destinée à fournir du lait en provenance de régions excédentaires en saison creuse (d'août à décembre) aux cantons déficitaires durant cette période (Genève, Valais, Tessin) et à assurer son transport. La décision du gouvernement a provoqué de vives protestations, en particulier de la part des cantons concernés. La conseillère nationale M. Paccolat (pdc, VS) a déposé un postulat aux Chambres demandant le maintien des dispositions en faveur du lait de secours. Ce texte fut débattu durant la session de décembre dans le cadre des discussions sur le budget 1991. Après controverses, la grande chambre s'est prononcée pour le rétablissement des bases légales subventionnant le lait de secours pour un montant de 3.1 millions de CHF. Le Conseil des Etats suivit cet avis.¹¹

Pflanzliche Produktion

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 19.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil des Etats a adopté, moyennant quelques modifications, le **projet du Conseil fédéral d'arrêté viticole, mais cela n'alla pas sans heurts. La disposition introduisant une limite de production au mètre carré** (1.4 kg pour le raisin blanc et 1.2 kg pour le raisin rouge) a été fortement contestée par les Vaudois et les Valaisans; ces derniers ont prétendu que, en raison de conditions favorables et contrairement à beaucoup d'autres viticulteurs en Suisse, ils pouvaient produire beaucoup de vin de bonne qualité. Selon eux et la majorité de la commission, il aurait été préférable de laisser les cantons fixer les maxima et de ne laisser intervenir la Confédération qu'à titre auxiliaire, ce qui aurait permis de s'adapter à toutes les situations. Soucieuse de lutter contre la surproduction et de promouvoir la qualité tout en se rapprochant des normes européennes, la chambre a cependant, contre l'avis de sa commission, adopté la version du Conseil fédéral, ardemment défendue par G. Coutau (pl, GE). Un deuxième point d'achoppement a été constitué par une proposition Seiler (udc, SH) qui entendait fixer à 62 plutôt que 60 le degré Oechsle minimum imposé aux vins blancs de première catégorie. Cette proposition représentait un danger pour de nombreuses régions où le chasselas aurait été relégué dans des catégories inférieures; elle fut donc aisément rejetée.¹²

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 27.06.2002
ROMAIN CLIVAZ

Par l'édition de deux ordonnances en milieu d'année, **le Conseil fédéral a fait un geste en faveur des producteurs de jus de raisin et encouragé la diversification du vignoble.** D'une part, il s'agissait de subventionner la production de moût à partir de chasselas et de riesling-sylvaner à hauteur de deux francs par litre transformé. Cette aide à l'utilisation non alcoolique d'une partie de la récolte a toutefois été conditionnée dans les trois grands cantons viticoles romands (Valais, Vaud Genève) à la reconduction des limitations de production fixées pour 2001. D'autre part, une aide à la reconversion pour l'année 2003, permettant d'adapter l'encépagement aux besoins du marché, était prévue. Ces contributions de 20 000 à 35 000 francs par hectare, selon la déclivité des coteaux, devaient servir à remplacer les cépages blancs de chasselas et de riesling-sylvaner par des cépages recherchés sur le marché. Ces mesures ont généralement été bien perçues dans les milieux concernés. La direction de la Fédération suisse des vignerons (FSV) a salué la réaction du gouvernement à la chute de la consommation et à l'explosion des importations. Certaines voix issues du milieu des producteurs se sont élevées pour demander que le Conseil fédéral aille plus loin et élève les taxes douanières jusqu'au niveau maximal autorisé par l'Organisation mondiale du commerce.¹³

ANDERES
DATUM: 04.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

Les **gouvernements des cantons viticoles romands** (Fribourg, Genève, Neuchâtel, le Valais et Vaud) ont manifesté leur préoccupation quant à l'avenir de cette branche lors d'une conférence de presse commune tenue à la mi-mai. C'est par l'entremise d'une lettre adressée au conseiller fédéral Joseph Deiss, nouveau responsable du dossier agricole depuis le début de l'année sous revue, qu'ils ont formulé un certain nombre d'exigences. Dénonçant une concurrence déloyale des vins étrangers, principalement à l'égard de la production indigène de vin blanc, ils ont exigé un certain nombre de mesures de correction du gouvernement. Ils ont mis en cause le zèle des autorités fédérales en matière de respect de ses engagements internationaux et demandé le retour à un **contingentement séparé** (blanc/rouge ainsi que bouteille/en vrac)

permettant de mieux protéger les vins blancs indigènes. En matière de taxation des importations hors contingent, ils ont déploré que la Suisse n'exploite pas toute sa marge de manœuvre et ont exigé qu'elle augmente ces prélèvements au maximum autorisé dans le cadre des accords multilatéraux (OMC). Si ces mesures s'avéraient insuffisantes, les cantons ont estimé qu'une application de la clause de sauvegarde générale, prévue par les accords de l'OMC et permettant de restreindre les importations, devrait être envisagée. Les conseillers d'Etats en charge de l'agriculture dans les cantons de Vaud, du Valais et de Neuchâtel ont été reçus par le conseiller fédéral Joseph Deiss au début du mois de juin. Ce dernier a indiqué qu'en vertu de ses engagements internationaux, la Suisse disposait d'une marge de manœuvre réduite et qu'au niveau intérieur, les consommateurs et les autres acteurs économiques n'auraient que peu de compréhension pour un retour à une réglementation moins libérale. La demande de réintroduction des contingents tarifaires d'importation de vins blanc et rouge séparés, relayée au parlement par un postulat du conseiller national vaudois André Bugnon (udc), n'avait pas encore été traitée à la fin de l'année sous revue (Po. 03.3079).¹⁴

KANTONALE POLITIK
DATUM: 07.06.2007
ELIE BURGOS

Le canton de Neuchâtel a décidé, pour les vins de l'AOC Neuchâtel, de ne pas donner suite à la décision de la Confédération d'autoriser, à partir du 1er janvier de l'année sous revue, l'**utilisation de copeaux de bois** sans le préciser sur l'étiquette. Cette décision a fait suite à celle du canton du Valais, qui a interdit cette pratique à partir du 1er juillet de l'année sous revue. D'autres cantons songent également à introduire une telle interdiction.¹⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.05.2014
JOHANNA KÜNZLER

Aufgrund eines Skandals um den Walliser Weinhändler Dominique Giroud sahen sich die Walliser Behörden und das Finanzinspektorats des Bundesamts für Landwirtschaft (BLW) dazu veranlasst, die existierenden **Kontrollsysteme für die Weinproduktion und den Weinhandel** zu überprüfen. Der Westschweizer Fernsehsender RTS berief sich im Februar auf interne Dokumente der Schweizer Weinhandelskontrolle (SWK), wonach Inspektoren zwischen 2006 und 2009 über 350'000 Liter illegalen Weinverschnitts im Unternehmen Girouds entdeckt hätten. Obwohl die Waadtländer Staatsanwaltschaft ein entsprechendes Verfahren im Dezember einstellte und Giroud freisprach, hatte die Affäre politische Konsequenzen. Sowohl auf kantonaler als auch auf nationaler Ebene wurde im Zuge der Evaluation festgestellt, dass zwischen den Weininspektoren und den Finanzämtern ungenügende Zusammenarbeit herrsche. Teilweise aufgrund legaler Konstellationen würden die Behörden nicht miteinander kommunizieren, wodurch die Effektivität der Kontrollen wesentlich beeinträchtigt werde. Man begann daher mit der Planung eines Systems zum Informationsaustausch, um solchen Fällen in Zukunft besser begegnen zu können.¹⁶

Lebensmittel

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 18.12.2001
FRANÇOIS BARRAS

En début d'année, **la Tête de moine** fut le second fromage suisse à obtenir l'appellation d'origine contrôlée (AOC), après l'Étivaz. La Tête de moine sera produite dans le canton de Berne dans les districts de Moutier et de Courtelary, et dans le Jura dans les Franches-Montagnes et dans le district de Porrentruy. Aucune opposition n'a été déposée au cours de la mise à l'enquête. Un heureux parcours auquel n'a pas eu droit **le gruyère**, qui a dû batailler ferme pour finalement obtenir son AOC en été. Après la levée de bouclier d'une cinquantaine de producteurs lors de la mise à l'enquête, les opposants se sont en définitive accordés sur un cahier des charges satisfaisant toutes les parties, pressées de trouver un accord afin de protéger le gruyère de l'ouverture totale du marché fromager européen en 2006. Armée de ce label prestigieux, l'Interprofession des producteurs de gruyère (IPG) escompte une production annuelle de 30 000 tonnes, soit 2500 de plus qu'actuellement. Les cantons de Vaud, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et quelques districts et communes bernois sont concernés par cette AOC. Le Valais se consolera avec son **eau-de-vie de poire**, après le rejet par l'OFAG de la seule opposition à la demande d'AOC déposée par les producteurs de ce spiritueux, dont 750 000 bouteilles sont vendues par année en Suisse, en France et en Allemagne. Après l'Étivaz, le gruyère, la Tête de moine, la semoule Rheintaler Ribel et la Damassine, l'eau-de-vie de poire est ainsi devenu le sixième produit helvétique à bénéficier de l'AOC, et le premier produit du Valais. Le canton a déposé trois autres requêtes pour le pain de seigle, l'eau-de-vie d'abricot et «la raclette». Pour ce dernier met, sa demande d'enregistrement d'AOC a motivé de

très nombreuses critiques, notamment de la part des producteurs suisses de lait qui ne veulent pas que le terme générique «raclette» soit réservé au seul canton du Valais.¹⁷

ANDERES
DATUM: 25.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

L'Association Valaisanne des Maîtres Bouchers a obtenu l'inscription de la « **Viande séchée du Valais** », composée de viande de bœuf, au registre des IGP à la fin du mois de janvier de l'année sous revue. L'Association Neuchâteloise des Maîtres Bouchers a obtenu, en milieu d'année, la même reconnaissance pour la « **Saucisse neuchâteloise** » et le « **Saucisson neuchâtelois** », produits à base de viande de porc. Il s'agissait de la quatrième IGP pour des produits carnés. A la différence des AOC, les IGP ne doivent pas obligatoirement se composer de matières premières provenant de la région de production.¹⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 01.02.2008
ELIE BURGOS

En début d'année, l'OFAG a reconnu de manière définitive l'IGP à la « **viande séchée du Valais** ». Les produits protégés par cette indication devront être confectionnés en Valais à partir de viande de bœuf suisse uniquement. Les Valaisans ont toutefois dû renoncer à une AOC dans ce dossier, dans la mesure où cette dernière répond à des conditions plus strictes, qui n'auraient pas pu être remplies : la viande de bœuf aurait en effet dû être produite en Valais uniquement.¹⁹

Tierhaltung, -versuche und -schutz

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.02.1992
SERGE TERRIBILINI

Suivant l'avis des autorités, le souverain repoussa le texte proposé. Le refus fut toutefois moins clair que lors de la votation, en 1985, sur l'initiative de Franz Weber prônant une interdiction absolue de toute expérimentation, le non rassemblant 56.4% de la population et 17 et 5/2 cantons. Les cantons ayant accepté l'initiative sont ceux de Zurich, Berne, Grisons et Appenzell Rhodes-extérieures. De manière générale, le non a été plus net dans les cantons romands, surtout dans ceux du Jura et du Valais. Face à ce résultat, toutes les parties ont exprimé leur satisfaction; les opposants en raison du rejet populaire, et les initiants à cause de la forte proportion de oui.²⁰

KANTONALE POLITIK
DATUM: 29.12.2005
ELIE BURGOS

Premier canton à réagir à ce drame, le canton de Zurich a pris des **mesures immédiates** en imposant la muselière et la tenue en laisse obligatoire pour quatre races de chiens (le pitbull terrier, le staffordshire, le bull terrier et le staffordshire bull terrier). Le canton du Valais a été le deuxième à prendre des mesures. Le Conseil d'Etat valaisan a en effet décidé d'interdire douze races de chiens dangereux, jusqu'ici simplement muselées, sur le territoire cantonal à partir du 1er janvier 2006. Plusieurs autres cantons, dont Vaud, Genève, Bâle-Ville et Appenzell Rhodes-Intérieures, ont présenté des mesures sévères à l'égard des chiens dangereux. De son côté, le canton de Berne a choisi de ne pas légiférer lui-même, préférant attendre d'appliquer dès que possible un modèle fédéral.²¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 26.07.2006
ELIE BURGOS

L'Office fédéral de l'environnement a mis en **consultation**, au mois de février, un **projet de « plan ours »**, dans lequel était affirmée la priorité de la sécurité humaine avant celle de l'ours, même si ce dernier est protégé. Les défenseurs de la nature et du tourisme se sont prononcés en faveur du projet, jugeant que, moyennant une bonne information du public et des milieux concernés, une cohabitation avec le plantigrade était possible. Les cantons du Valais, de Vaud et de Berne, ainsi que les milieux agricoles ont estimé, de leur côté, que la cohabitation était impossible. Le Conseil fédéral a publié le Plan Ours au mois de juillet. Le gouvernement s'est appuyé sur le principe qu'une coexistence pacifique de l'ours et de l'homme en Suisse était possible. Il a adapté pour cela la typologie de l'ours en tenant compte des avis exprimés lors de la procédure de consultation. Elle ne comprend ainsi plus que trois catégories : farouche, problématique et à risque. Le plan envisage à cet égard la possibilité d'abattre l'ours lorsqu'un animal problématique devient ours à risque, c'est-à-dire qu'il perd toute crainte de l'homme, que les actions d'effarouchement n'ont aucun effet, et que l'ours se rapproche des habitations pour trouver sa nourriture et cause de gros dégâts. Il est prévu que ce soit le canton concerné qui prenne la décision d'abattre l'ours, après avoir consulté la Commission intercantonale, dans laquelle siège aussi l'OFEV. Le Conseil fédéral a également prévu que les dommages aux cultures ou au bétail donneraient droit à indemnisation par la Confédération, à hauteur de 80%, et par le

canton concerné, à hauteur de 20%.²²

MOTION

DATUM: 06.11.2009
ELIE BURGOS

Suite à des massacres de troupeaux de moutons par une meute de loups dans le val d'Illeiez (VS) et par un loup seul dans la région d'Entlebuch (LU), les autorités des deux cantons ont délivré des **autorisations de tir**. Peu après, le WWF et Pro Natura ont déposé des **recours** à l'encontre de ces décisions, estimant que celles-ci portaient atteinte aux droits national et international, que les troupeaux attaqués n'étaient, dans la plupart des cas, pas protégés de manière efficace, et que l'autorisation de tir avait été délivrée de manière peu transparente. Ces associations réclamaient en outre que les recours en la matière soient assortis à l'avenir d'un effet suspensif sur les autorisations de tir.

Les réactions politiques n'ont pas tardé et trois **interventions parlementaires**, pas encore traitées par le parlement, ont été déposées dans la foulée : une motion Freysinger (udc, VS) (Mo. 09.3790), qui demande que la Suisse dénonce la Convention de Berne protégeant le loup, une motion Schmidt (pdc, VS) (Mo. 09.3813), qui charge le gouvernement d'adresser une demande au Conseil de l'Europe pour que le loup passe de la liste des "espèces de faune strictement protégées" (tel que spécifié dans la Convention de Berne), à celle des "espèces de faune protégées", et une motion Lustenberger (pdc, LU) (Mo. 09.3951), qui préconise une adaptation des dispositions régissant la régulation du loup au travers d'une modification de l'ordonnance sur la chasse. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral a préconisé le rejet de la motion Freysinger et l'acceptation des deux autres motions. Il s'est ainsi déclaré favorable à une rétrogradation du loup du statut d' « espèce de faune strictement protégée » à celui d' « espèce de faune protégée ». Le Conseil fédéral a par conséquent proposé que la délégation suisse aborde le sujet du loup et de son statut de protection en Europe dans le cadre de la nouvelle plate-forme « Grands prédateurs », créée sous l'égide de la Convention alpine, et soutienne une proposition commune des pays alpins visant à faire modifier le statut de protection auprès du Comité permanent de la Convention de Berne à Strasbourg. Pour la révision du plan de loup, voir ici.²³

1) Bund et LM, 27.5.91; NZZ, 10.7. et 31.7.91; presse du 25.7.91.

2) Bund, 15.4.93; BZ, 3.2 et 13.2.93; Express, 21.1.93; LNN, 15.2.93; NQ, 27.1.93; NZZ, 6.2.93; Presse des 17.2 et 10.4.93.

3) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 09.03.18; TA, 10.3., 13.3.18; TZ, 15.3.18; 24H, TZ, 16.3.18; TA, TZ, 17.3.18; 24H, AZ, 22.3.18; SGT, TZ, 24.3.18; AZ, 26.3.18; TZ, 29.3., 5.4., 17.4., 19.5.18

4) 24h, 2.2.00; presse du 26.8.00.

5) Presse du 20.1.01 (attaque); Lib., 10.2.01 (première capture de lynx pour sa réintroduction en Suisse orientale); LT, 31.3.01 (Pro Natura).

6) 24h, 1.6.01 (loup au Tessin et aux Grisons); NZZ, 4.7.01 (Projet Loup Suisse); BO CE, 2001, p. 1036 ss. (motion Maissen); presse du 29.3.01.

7) AB SR, 2016, S. 138 ff.; Novembersession 2014, Grosser Rat Kanton Wallis, S. 240 f.; Blick, SGT, 9.3.16; AZ, BZ, BaZ, LMD, LZ, NZZ, TG, 10.3.16

8) AB NR, 2016, S. 1353 ff.; AZ, LMD, NZZ, TG, 15.9.16

9) AB SR, 2017, S. 736 ff.; AZ, LMD, NZZ, 28.9.17

10) AB SR, 2019, S. 230 ff.

11) BO CE, 1990, p. 1016 ss.; BO CN, 1990, p. 2113 ss.; Suisse et JdG, 1.11.90; CdT, 3.11.90; NZZ, 4.12. et 12.12.90.

12) BO CE, 1992, p. 156 ss.; BO CE, 1992, p. 492 s.; BO CE, 1992, p. 629; BaZ, 22.1.92; AT, 9.3.92; SGT, 9.3.92; NZZ, 10.3.92; Presse du 12.3 et 16.6.92; NQ, 26.3.92; Lib., 26.3.92; JdG, 15.5.92; 24 Heures, 15.5.92; NF, 17.6 et 19.6.92.

13) Presse du 27.6.02.

14) Presse du 13.5.03.; Presse du 4.6.03.

15) Lib., 7.6.07.

16) NZZ, 24.5.14; LT, 13.6.14; NZZ, 4.11.14; LT, 13.11.14; BaZ, 17.11.14

17) QJ, 2.5.01 (Tête-de-moine); Lib., 7.7.01 (gruyère); LT, 14.11 (raclette) et 18.12.01 (eau-de-vie de poire).

18) Communiqué de presse du DFE du 2.1.03 et NF, 24.01.03 (viande séchée); Exp., 5.6.03.

19) NZZ, 1.2.08.

20) FF, III, 1992, p. 725; Presse du 17.2.92

21) Presse du 10.12.05 (mesures canton du Valais); 24h, 13.12 (VD) et 14.12.05 (BE); TG, 17.12.05 (GE); QJ et TA, 14.12.05 (BS); QJ, 29.12.05 (AI).

22) AZ et NF, 26.7.06.

23) Lib., 8.8.09 (massacres); 24h et NZZ, 8.9.09 (recours); Lib. et NLZ, 6.11.09 (position CF).